

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

**33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT**



**N° D2017-020**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 22 FÉVRIER 2017**

L'an deux mil dix-sept le vingt-deux du mois de février à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de SAINT-LOUP-LAMAIRÉ sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président.

**21 présents + 4 pouvoirs :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jacky METAY, Jacques METREAU, Jacky PRINCAY, Maryse CHARRIER, Lucette ROCHER, Huguette ROUSSEAU
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT, Jean-Michel PROUST,
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT,
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY,
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT,
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER,
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT,
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnière : Frédérique DAMBRINE,
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD,

**4 pouvoirs :**

- ✓ Viviane CHABAUTY a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Jean-Marie COLIN a donné pouvoir à Jacques METREAU
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Micheline REAU

**Excusé (e) s :** Ludovic BARREAU, Jean-Marie COLIN, Maryse BARIGAULT, Viviane CHABAUTY, Claire SAINCOURT

**Pascal BIRONNEAU a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Mardi 14 février 2017

**ECONOMIE TOURISME  
CREATION ASSOCIATION DU RESEAU DES HEBERGEMENTS COLLECTIFS DES DEUX-SEVRES**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire valide la création et les statuts de l'association du réseau des hébergements collectifs des Deux-Sèvres tels que présentés en annexe ainsi que le montant de la cotisation à 500 € la part fixe et au pourcentage de la vente pour la part variable.

AR-Préfecture

079-200041416-20170222-D2017020-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-03-2017

Publication le : 07-03-2017

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET  
  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades BP 60002  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48